

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de
Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :37
Pouvoirs :6
Quorum :25
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 20/06/2025
Date d'affichage: 20/06/2025

- 3 JUIL. 2025

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Dian LEPRON, Dominique MENARD, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Vincent REBILLARD, David GEORGET, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Jean PAGIS, Patrice TROISPOILS, Isabelle CHARRAUD, Marie-Claude HAMARD, Christian MASSEROT, Marc-Antoine DRIANCOURT, Michel BOURCIER, Françoise PASSELANDE, Muriel NOIROT, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Dominique FOUIN

Pouvoirs :

Patrice TROISPOILS donne pouvoir à Yamina RIOU, Isabelle CHARRAUD donne pouvoir à David GEORGET, Marie-Claude HAMARD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Christian MASSEROT donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT donne pouvoir à Michel POMMOT, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Brigitte OLIGNON

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250626-2025-06-26-01-BF
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal et aux budgets annexes immobilier d'entreprises et zones d'activités économiques;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2025-03-27-10 en date du 27 mars 2025, relative au vote du budget primitif « principal » pour l'année 2025 ;

VU l'axe 4 du projet de territoire dit « renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT le projet d'études de la gestion mutualisée des aires d'accueil de gens du voyage ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal ;

Nature	Dépenses			Investissement			Recettes		
	Budget primitif 2025	DM N°1	TOTAL BUDGET N	Nature	Budget primitif 2025	DM N°1	TOTAL BUDGET N		
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	181 845,25		181 845,25	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISAT	0,00		0,00		
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 403 113,40		1 403 113,40	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 846 245,53		2 846 245,53		
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	614 300,00		614 300,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUE	4 738 676,68		4 738 676,68		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 567 690,31		1 567 690,31	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00		0,00		
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	5 321 094,73		5 321 094,73	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00		0,00		
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 002 100,00		1 002 100,00	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00		0,00		
4581 Operations d'investissement sous mandat	832 417,57	40 000,00	872 417,57	4582 Operations d'investissement sous mandat	1 021 676,70	40 000,00	1 061 676,70		
SOUS-TOTAL	10 922 561,26	40 000,00	10 962 561,26	SOUS-TOTAL	8 606 598,91	40 000,00	8 646 598,91		
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT			0,00	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 602 353,31		2 602 353,31		
Mouvement d'ordre									
	0,00		0,00	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONN	1 000 000,00		1 000 000,00		
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENT	550 000,00		550 000,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT E	1 500 000,00		1 500 000,00		
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 650 000,00		1 650 000,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 650 000,00		1 650 000,00		
Total Dépenses	13 122 561,26	40 000,00	13 162 561,26	Total Recettes	15 358 952,22	40 000,00	15 398 952,22		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture 2 / 3
049-200071868-20250626-2025-06-26-01-BF
Date de réception en préfecture : 03/07/2025
Date de publication : 03/07/2025

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Nature	Budget primitif 2025	DM N°1	TOTAL BUDGET	Nature	Budget primitif 2025	DM N°1	TOTAL BUDGET
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 851 400,00		3 851 400,00	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	178 750,00		178 750,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIM	11 285 929,00		11 285 929,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & V	4 094 150,00		4 094 150,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 247 600,00		4 247 600,00	73 IMPOTS ET TAXES	13 323 685,00		13 323 685,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 763 400,00		3 763 400,00	731 FISCALITE LOCALES	3 650 091,00		3 650 091,00
66 CHARGES FINANCIERES	39 000,00		39 000,00	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 444 590,00		3 444 590,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00		1 000,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT	144 800,00		144 800,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROV	20 000,00		20 000,00	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00		0,00
				77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00		0,00
			0,00	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PRO	0,00		0,00
SOUS-TOTAL	23 208 329,00	0,00	23 208 329,00	SOUS-TOTAL	24 836 066,00	0,00	24 836 066,00
			0,00	002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEME	5 500 000,00		5 500 000,00
Mouvement d'ordre							
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 000 000,00		1 000 000,00				0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENT	1 500 000,00		1 500 000,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT E	550 000,00		550 000,00
043 OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC			0,00	043 OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC			0,00
	25 708 329,00	0,00	25 708 329,00		30 886 066,00	0,00	30 886 066,00

ENTENDU l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative n°1 au budget principal telle qu'exposée ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

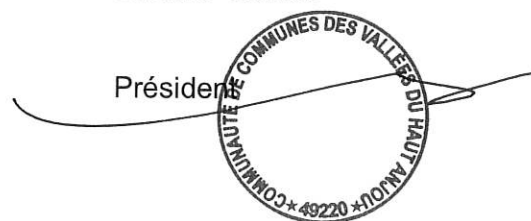
Fait et délibéré en séance
le 26 juin 2025
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Brigitte Olignon

Secrétaire de Séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250626-202506-01-BF
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de dépôt en préfecture : 03/07/2025